

Concept de sélection de Judo aux Jeux européens de Minsk 2019

Version : définitive, 03.10.2018

Pour faciliter la lecture, il a été décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des personnes. Toutes les désignations de personnes s'appliquent par analogie aux personnes du sexe féminin.

1 Base

Les directives de qualification (« Qualification System ») définies par l'union européenne de Judo (UEJ) et le COE, ainsi que les directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux européens de Minsk 2019.

2 Période de la manifestation

Jeux européens de Minsk 2019 : du 14 au 30 juin 2019
Compétitions de Judo : du 22 au 25 juin 2019

3 Nombre de participants/quota

3.1 Détermination de participation selon les COE

14 épreuves individuelles sont organisées lors des Jeux Européens de Minsk, 7 épreuves masculines et 7 épreuves féminines. Une épreuve par équipe mixte est également au programme.

Hommes:

-60kg (28 places de quota) -66kg (32) -73kg (42) -81kg (38) -90kg (34) -100kg (30)
+100kg (24)

Femmes:

-48kg (22 places de quota) -52kg (26) -57kg (26) -63kg (26) -70kg(24) -78 (18) +78 (18)

Total: 370 places de quota, 18 places pour la nation hôte ainsi que 12 places sur invitation.

Un maximum de deux athlètes par catégorie et par CNO sont autorisés pour un total de 9 athlètes maximum chez les hommes et 9 athlètes chez les femmes par CNO.

L'épreuve mixte est composée de 6 catégories, 3 chez les femmes et 3 chez les hommes:

-57kg (-48kg, -52kg, -57kg) femme, -73kg (-60kg, -66kg, -73kg) homme, -70kg (-57kg, -63kg, -70kg) femme, -90kg (-73kg, -81kg, -90kg) homme, +70kg (-70kg, -78kg, +78kg) femme, +90kg (-90kg, -100kg, +100kg) homme.

Le CNO, qui qualifie un total de 6 athlètes dans les épreuves individuelles dans les catégories ci-dessus (groupes), remplit alors le critère de qualification pour l'épreuve mixte par équipe.

3.2 Conditions de qualification selon les directives de l'Union Européenne de Judo et du COE

Les dispositions du règlement de la fédération européenne de Judo et du COE selon « Qualification System – European Judo Union – Judo – Minsk 2019, 2nd European Games » font foi.

Hommes : Se qualifie dans les 7 catégories de poids le nombre de Judokas mentionné sous le point 3.1 de ce présent document selon le ranking mondial de la fédération internationale de Judo (FIJ) au 8 avril 2019. Un maximum de 2 Starters par CNO et catégorie de poids sont autorisés ainsi qu'un nombre maximum de 9 athlètes par CNO toutes catégories confondues.

Femmes : Se qualifie dans les 7 catégories de poids le nombre de Judokas mentionné sous le point 3.1 de ce présent document selon le ranking mondial de la fédération internationale de Judo (FIJ) au 8 avril 2019. Un maximum de 2 Starters par CNO et catégorie de poids sont autorisées ainsi qu'un nombre maximum de 9 athlètes par CNO toutes catégories confondues.

Epreuve mixte : En accord avec le point 3.1, il n'y a pas de quota limite pour l'épreuve mixte par équipe.

Réattribution des places de quota : Si un CNO refuse ou ne confirme pas la place de qualification obtenue ou si un CNO ne la confirme pas à la date limite, la place de quota dans cette catégorie sera attribuée à l'athlète suivant le mieux placé non encore qualifié.

Ce processus sera répété jusqu'à ce que toutes les places soient attribuées.

La liste des athlètes de réserve pour chaque catégorie de poids sera établie par l'EJU en tenant compte uniquement des athlètes figurant sur les listes des candidats des CNO.

4 Sélections

4.1 Dispositions générales

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

4.2 Période de sélection et compétitions qualificatives

La période de sélection pour les European Games 2019 s'étend du 8 avril 2017 au 8 avril 2019.

Toutes les compétitions de la tournée FIJ qui se déroulent durant la période de qualification susmentionnée (Continental Open, Grand Prix, Grand Slam, Continental Championships, World Championships, Masters).

Si une compétition qualificative prévue est annulée, la fédération peut, en accord avec Swiss Olympic, en organiser une nouvelle dont les conditions permettent d'atteindre les minima. Si le niveau d'une compétition qualificative est trop faible, Swiss Olympic peut, en accord avec la fédération concernée, la déclasser ou en modifier les critères de sélection.

4.3 Critères de sélection

Les meilleurs Judokas suisses qui ont obtenu au courant de la période de qualification de très bons résultats et qui paraissent les plus à même d'obtenir des bons résultats aux EG Minsk 2019 seront proposés à la sélection. Les meilleurs Judokas suisses doivent remplir les critères suivants :

- Qualifications selon les directives EJU / EOC et
- Une médaille en Continental Open ou 5^{ème} place Grand Prix / Grand Slam

Un athlète qui atteint les minima n'est pas automatiquement sélectionné pour les Jeux européens de Minsk 2019.

Critères supplémentaires : Si plusieurs athlètes atteignent les minima de qualification selon les directives de l'UEJ / CNO, la Commission de sélection de la FSJ propose à Swiss Olympic, selon les critères ci-dessous et à la fin de la période de qualification, les deux meilleurs Judokas suisses de la catégorie de poids en question:

- Potentiel de médaille
- Potentiel pour les Jeux futurs
- Jugement de l'entraîneur
- Etat de santé
- En cas d'incertitude la commission de la sélection de la FSJ se réserve le droit d'organiser des épreuves éliminatoires au meilleur des trois manches au sein d'une même catégorie de poids.

Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution de ce dernier n'est pas systématique. Une place réattribuée (Reallocation) ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères de sélection.

4.7 Clause médicale

Les athlètes à potentiel reconnu de médailles ou de diplômes peuvent exceptionnellement bénéficier d'une dérogation pour raisons médicales.

Un certificat médical doit être fourni **directement** après la survenue de la blessure/maladie. La fédération propose à Swiss Olympic d'autres compétitions qualificatives équivalentes ou d'autres critères de sélection.

4.8 Commissions de sélection

La *commission de sélection* de la *fédération* se compose de :

- Samuel Knoepfel, Directeur FSJ
- Dominique Hischier, Chef du sport de pointe
- Giorgio Vismara, Directeur technique / Head Coach

La Commission de sélection de Swiss Olympic prend la décision en fonction de la proposition de la fédération.

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* se compose de :

- Ralph Stöckli, Chef de Mission
- Florian Peiry, Assistant Head Coach
- Dominik Pürro, Assistant Head Coach

La Commission de sélection de Swiss Olympic veille à ce que les propositions de sélection de la fédération prennent en compte et respectent les critères et directives susmentionnés, et approuve définitivement les sélections soumises par la fédération.

5 Communication

Le concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Le résumé des critères est publié sur le site Internet de Swiss Olympic après approbation du chef d'équipe.

La fédération s'assure que les athlètes concernés ont eu connaissance du concept de sélection, l'ont lu et en ont pris connaissance.

Après que la Commission de sélection de Swiss Olympic a approuvé la sélection, le Chef de Mission en informe le chef d'équipe par oral, qui transmet la décision aux athlètes également par oral, même en cas de décision défavorable. Le Chef de Mission et le chef d'équipe conviennent du moment où le communiqué sera publié sur le site Internet de Swiss Olympic, qui est chargé de le rédiger. La communication interne à la fédération est du ressort du chef d'équipe, qui doit respecter le délai d'attente.

6 Calendrier

- Début de la période de sélection (selon 3.2) : 08/04/2017
- Fin de la période de sélection (selon 3.2) : 08/04/2019
- Décision du quota attribué par la fédération internationale : 19/04/2019
- Confirmation par Swiss Olympic du quota à la fédération internationale : 26/04/2019
- Envoi de la demande de sélection par la fédération à Swiss Olympic : 22/04/2019
- Date officielle de sélection : 24/04/2019

Berne, 4.10.18

SWISS OLYMPIC

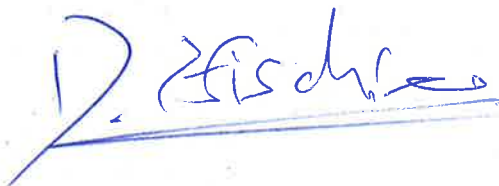

Ralph Stöckli
Chef de Mission & coach en chef Minsk 2019


Dominik Pürro
Assistant du coach en chef Minsk 2019

Higer le 05.10.18

Schweizerischer Judo- und Ju-Jitsu-Verband


Daniel Kistler
Président


Dominique Hischier
Chef d'équipe Minsk 2019

